



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale de l'Arbitrage de la F.F.F.

Réunion du : 28 juillet 2025 à 20h45 au CNF

Présidence : Jean-Claude PUYALT

Présents : Séverine CRAIPEAU, Nathalie GUEDON GINFRAY, Pascal PARENT, Pascal POIDEVIN, Mickaël ANNONIER, Lionel JAFFREDO, Jacky CERVEAU et Antony GAUTIER.

PV N°3 Saison 2025/2026

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Claude PUYALT ouvre la séance.

M. Jacky CERVEAU est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA le PV n°2 de la saison 2025/2026. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte le PV n°2.

3 – Courriers divers

- De M. Yohan GAGNANT, arbitre F4, annonçant sa fin de carrière à l'issue de la saison 2025/2026. La CFA le remercie pour son investissement au service de l'arbitrage depuis tant d'années et lui souhaite le meilleur pour la suite.

- De M. Bertrand CORCUFF, observateur AF1, informant de son indisponibilité pour le stage estival des arbitres FFE1-FFE2 pour raisons personnelles. Il sera convoqué sur un autre stage.

- De M. Michel LE BOURVELLEC, observateur AF2, annonçant sa fin de carrière à l'issue de la saison 2025/2026. La CFA le remercie pour son investissement au service de l'arbitrage.

4 – Point du Directeur de l'Arbitrage

M. Antony GAUTIER présente plusieurs sujets d'actualité de la Direction de l'Arbitrage (DA) :

- Ouverture de stage du secteur professionnel marquée par l'intervention du Président de la F.F.F., à l'occasion de laquelle sa très grande maîtrise des sujets liés à l'arbitrage et son soutien indéfectible ont été très appréciés.
- Déclinaison du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres auprès des Liges et des Districts. Cette information sera envoyée à tous les Présidents de Liges et de Districts. Les premières mesures seront déclinées et portées à leur connaissance pour une mise en application dès le début de cette saison, dans la mesure du possible, en tenant compte des contraintes juridiques, réglementaires et opérationnelles.
Parmi les mesures du plan figurent les 4 suivantes :
 - Dispositif d'exclusions temporaires (carton blanc), il s'agit d'une sanction disciplinaire équivalente à un carton jaune auquel il est ajouté 10 minutes d'exclusion. Un protocole fédéral sera envoyé, que chaque ligue ou district sera libre d'appliquer ou non. Le carton blanc est une sanction reconnue par l'IFAB.
 - Dispositif de « pause d'apaisement », également autorisé par l'IFAB. Un protocole fédéral sera envoyé, que chaque ligue ou district sera libre d'appliquer ou non.
 - Des supports pédagogiques seront mis à la disposition des ligues et des districts pour la relation arbitre/capitaine.
 - Pour le port de caméras, 42 territoires seront équipés pour doter leurs arbitres sur des rencontres sensibles. La répartition s'est faite après analyse de l'outil « ressenti des arbitres ».
- Fixation de la date-limite de tests physiques pour les candidats JAF-JAFFE
Les ligues feront passer les tests physiques des candidats JAF dans leur territoire avec une date limite fixée au vendredi 19 septembre 2025.
- Fixation de la date des examens théoriques et des modalités de participation.
L'examen théorique pour toutes les catégories de candidats est fixé au samedi 16 mai 2026 au siège de la Fédération.
- Le process de désignations est étendu aux jeunes arbitres fédéraux. Ces désignations seront désormais établies par la Direction de l'arbitrage et soumise à validation de la CFA.
- Proposition de conciliation du CNOSF concernant M. Yohann CAVAILLES, candidat AF3 2024/25.
Le CNOSF a donné raison à la FFF et a invité le candidat à s'en tenir à son classement.

La CFA remercie le Directeur pour cette présentation.

5 – Modalités de désignation

Afin de s'adapter aux contraintes sportives (performances et disponibilité) et de déplacements, la CFA a décidé que la contrainte géographique à la désignation d'un arbitre sur une compétition fédérale se limite à s'assurer qu'il n'appartienne pas au même district que l'un des clubs opposés sur la rencontre concernée.

Dans la mesure du possible, la CFA préconise toutefois l'application des précédents critères géographiques liés aux anciennes ligues régionales (avant la fusion des ligues) pour les désignations dans les compétitions professionnelles.

La CFA tient à rappeler que l'impartialité des arbitres fédéraux ne saurait être remise en question, et ce quel que soit le club arbitré.

6 – Fonctionnement de la CFA

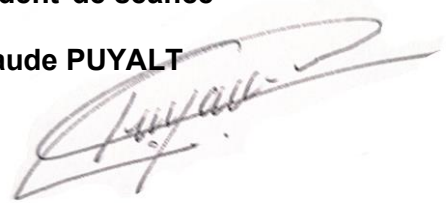
- Organisation des séances de la CFA
Réunion de la CFA le premier jeudi de chaque mois. La date pourra être modifiée en fonction des différentes contraintes.
- Principe de relevé de décisions pour la gestion des affaires courantes
Toutes les affaires courantes (courriers, etc.) seront traitées en amont des réunions et un relevé de décisions sera diffusé à chaque membre.
- Représentation des membres de CFA auprès des CRA métropolitaines

Occitanie :	Jean Claude PUYALT
Nouvelle Aquitaine :	Mickaël ANNONIER
Corse, Méditerranée :	Pascal PARENT
Auvergne Rhône Alpes :	Jacky CERVEAU
Grand Est :	Jacky CERVEAU
Bourgogne Franche Comté :	Jacky CERVEAU
Normandie :	Pascal POIDEVIN
Bretagne :	Séverine CRAIPEAU
Centre Val de Loire :	Mickaël ANNONIER
Hauts de France :	Nathalie GUEDON GINFRAY
Paris Ile de France :	Nathalie GUEDON GINFRAY
Pays de la Loire :	Mickaël ANNONIER
- Fonctionnement des sections de la CFA
Celui-ci sera détaillé lors du séminaire du 13 septembre.
- Participation aux stages des membres de la CFA
Jacky CERVEAU participera à tous les stages où des tests physiques sont à valider.
Les autres membres de la CFA, par ailleurs Présidents de section, pourront participer en fonction de leur disponibilité. En cas d'indisponibilité, Jacky CERVEAU sera présent sur les stages.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20H00.

Le Président de séance

Jean-Claude PUYALT



Le secrétaire de séance

Jacky CERVEAU

